

Image not found or type unknown



RESTITUTION DE MON ARGENT

Par **francis88**, le **04/12/2019 à 10:50**

Bonjours'je suis passé au tribunal avec mon ancien proprio qui a été condamné à me restituer ma caution,le délibéré est tomber le 4 novembre,il a combien de temps pour me régler? et que faut t'il que je fasse si il traînernMERCI

Par **morobar**, le **04/12/2019 à 10:52**

Bonjour,rnrnSignification du jugement par huissier. rnrnNe pas oublier les intérêts au taux majoré.rnrnET ce n'est pas une caution, mais un dépôt de garantie

Par **nihilscio**, le **04/12/2019 à 16:28**

Bonjour,rnrnBien sûr, l'huissier n'intervient pas gratuitement et vous devrez le payer mais le coût de la signification s'ajoutera à ce que l'ex-employeur vous doit. Il en sera de même s'il ne s'exécute pas spontanément et que vous deviez charger l'huissier de mesures d'exécutions forcées.